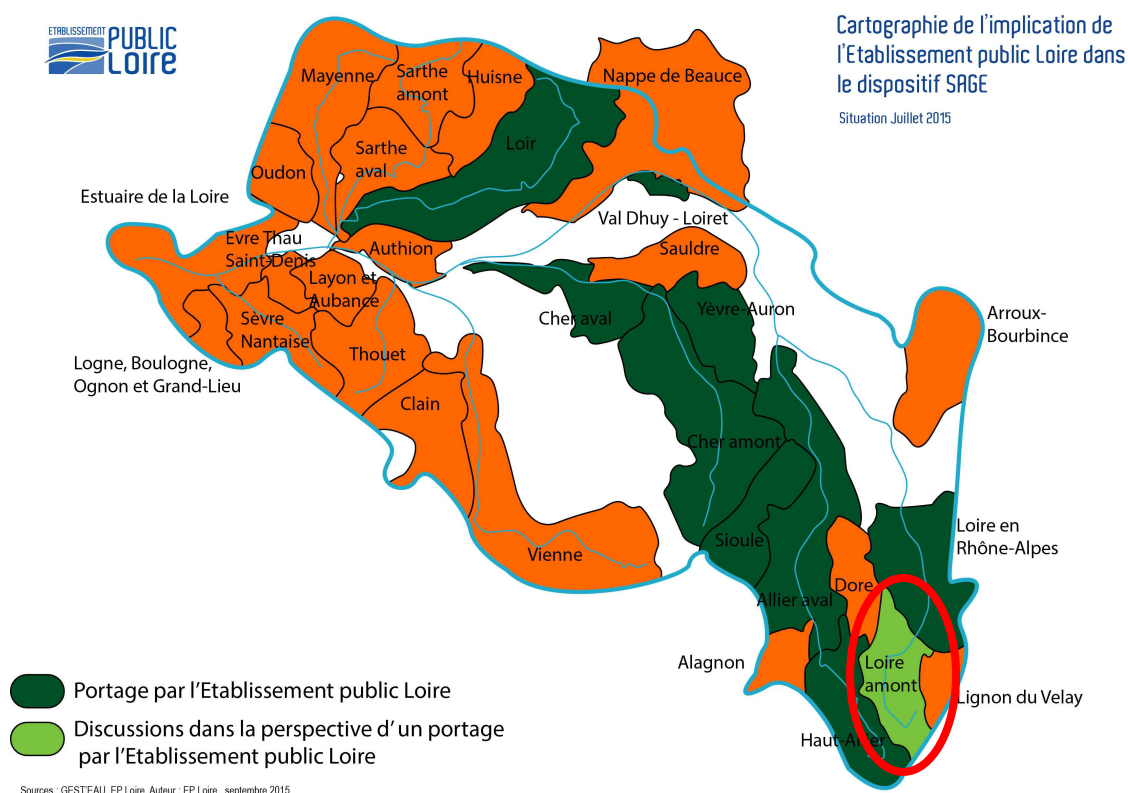


## Porté à connaissance de la sollicitation du Président de la CLE du SAGE du Loire amont

Par courrier en date du 25 août 2015, dont copie est produite en annexe au présent rapport, le Président de la CLE a informé l'Etablissement que cette dernière avait validé le projet de SAGE Loire amont, et qu'en application de la délibération correspondante il sollicitait l'avis de l'Etablissement sur la proposition d'assurer le rôle de structure porteuse de cette procédure en phase de mise en œuvre.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé d'organiser, dans les meilleurs délais, une réunion d'échange entre le Président de la CLE, les services du Conseil départemental de Haute-Loire (structure porteuse de l'élaboration) et ceux de l'EP Loire, afin de pouvoir apporter une décision de principe lors de la prochaine réunion du Comité Syndical de l'Etablissement.



RECEPTION LE :	28 AOUT 2015		
EXPÉDITEUR :	2325		
NUMERO :			
	Attribution	Copies	
PRES			
CAB		X	
DGS		X	
DAF			
DEPR			
DDGT	X SAGE		
COM			
	Agenda	Signalé	

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET  
Président de l'Établissement Public Loire  
EPL  
2, quai du fort Alleaume  
CS 55708  
45 057 ORLEANS CEDEX

Le Puy-en-Velay, le 25 AOUT 2015

Monsieur le Président,

Le Département de la Haute-Loire porte la phase d'élaboration du SAGE Loire amont depuis l'année 2005.

La Commission Locale de l'Eau, réunie le 8 juillet 2015, a validé le projet de SAGE. La phase d'enquête publique va prochainement être lancée. La phase d'élaboration du SAGE devrait se terminer dans le courant de l'année 2016.

L'article 153 de la loi Grenelle 2 codifié dans le second alinéa du I de l'article L. 212-4 du Code de l'environnement dispose que, si le périmètre du SAGE est compris dans celui de l'EPTB et est plus grand que celui de la structure porteuse, la CLE devra s'appuyer sur l'EPTB pour mettre en œuvre le SAGE. Pour le SAGE Loire amont, l'Établissement Public Loire est à ce jour l'EPTB qui répond à ces critères.

Aussi, conformément à la délibération de la CLE en date du 8 juillet 2015, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur la proposition de portage de la phase de mise en œuvre du SAGE Loire amont par l'Établissement Public Loire. Pour ce faire, il me semblerait utile de convenir, au préalable, d'une date de réunion technique afin d'évoquer plus précisément les conditions techniques, juridiques et financières de ce transfert.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Président de la C.L.E. du S.A.G.E./Loire amont  
Vice-Président du Département  
Chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et de  
la Ruralité

Michel JOUBERT

PJ : délibération de la CLE du SAGE Loire amont en date du 8 juillet 2015

